

CABINET SOREL HOLDING

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Avenue des Ternes 75017 PARIS
592 040 778 RCS PARIS

(la « **Société** »)

ACTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 7 MARS 2025

La société QALIPSÉ PARIS OUTRE-MER, société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros, dont le siège social est fixé 8 Avenue des Ternes 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 879 313 070 (ci-après, l'« **Associée Unique** »),

seule associée de la société CABINET SOREL HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est fixé 8 Avenue des Ternes 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 592 040 778,

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'Associée Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais :

« QALIPSÉ CONSEIL »

et adopte le nom commercial suivant : « **Qalipsé** ».

En conséquence, l'Associée Unique met corrélativement à jour l'article 3 des statuts de la Société, relatif à la dénomination sociale, ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination de la Société est : « QALIPSÉ CONSEIL ».

Le nom commercial de la Société est : « Qalipsé ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social. »

DEUXIEME DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte des décisions de l'Associée Unique à l'effet de pourvoir à toute formalité de droit.

*

**

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte des décisions de l'Associée Unique de la Société qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associée Unique par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Le 7 mars 2025.

Signé par :

88C195271D0C41E...

QALIPSÉ PARIS OUTRE-MER
L'Associée Unique
M. Farid OMARJEE MAMODJEE